Stratégies d'intégration des emprunts au français dans le dialecte tunisien

Sirine Houij

Sorbonne Université – EA 4059 (STIH)

sirine.houij@gmail.com

Résumé. La présence, dans le lexique du dialecte tunisien – langue parlée par les Tunisiens – d'un nombre important d'emprunts lexicaux issus de la langue française, emprunts qui par ailleurs manifestent différents changements par rapport au modèle de la langue prêteuse, nous a amené à nous interroger sur les différentes stratégies déployées par les locuteurs pour permettre l'intégration de ces emprunts au lexique du dialecte. Ainsi, à partir des attestations d'emprunts relevées dans un corpus oral fermé construit à partir des épisodes d'une sitcom produite en dialecte tunisien, nous allons nous pencher sur différents changements syntaxiques relatifs à deux catégories grammaticales : le nom et le verbe. Pour ce qui est de la première catégorie, nous verrons que différentes stratégies sont mises en œuvre par les locuteurs pour exprimer la détermination et la possession, et pour construire le pluriel des substantifs empruntés. Enfin, pour ce qui est de la deuxième catégorie, des ressources internes mais aussi externes à la langue sont attestées dans la formation des paradigmes verbaux.

1 Introduction

Le dialecte tunisien représente la langue parlée par la majeure partie des Tunisiens : 98 à 99 % de la population, si l'on en croit les statistiques proposées par Stevens (1983), statistiques inexistantes par ailleurs étant donné que, ce qui est appelé conventionnellement *dialecte* ne jouit d'aucun statut officiel et qu'en outre, aucun recensement des langues parlées par les locuteurs tunisiens n'a été fait à l'échelle du pays. Si la perception de ce dialecte varie en fonction des locuteurs, à la fois pour des raisons linguistiques et extralinguistiques, il n'en demeure pas moins vrai qu'il représente un objet d'étude fort intéressant en raison des nombreux phénomènes de contact avec des langues étrangères (appartenant à des familles de langues et à des aires linguistiques différentes : sémitiques, romanes, turques, etc.) dont elle regorge. Différents événements historiques sont à l'origine de la présence de ces langues dont certaines continuent d'exister aujourd'hui encore. Pour les plus récents, nous citerons les mouvements de migration des populations depuis l'Espagne (XIVe siècle, cf. Teyssier 1973 et Talmoudi 1986) et l'Italie (XVIIe-XVIIIe siècle, cf. Zlitni 2006) vers la Tunisie, la conquête de Tunis par l'Empire Ottoman (XVIe siècle, cf. Kahane *et al.* 1958) ou encore l'installation du Protectorat français en Tunisie (XIXe siècle, cf. Skik 1976). Le paysage linguistique actuel de la Tunisie atteste de cette présence plurielle et de nombreux relevés lexicologiques (cf. entre autres Baccouche 1994) le confirment à travers le nombre important d'emprunts aux langues étrangères. Nous avons choisi pour notre part de nous concentrer sur les emprunts qui ont été faits au français, étant donné qu'il s'agit de la langue qui a donné le nombre le plus élevé d'emprunts en dialecte tunisien (cf. le bilan de Baccouche 1994 : 64), et à partir de laquelle les locuteurs tunisiens ne cessent de puiser pour divers motifs, étant toujours en contact avec celle-ci. Nous nous pencherons principalement sur les emprunts lexicaux. Toutefois, il ne s'agira pas de faire l'inventaire des lexies d'origine française mais plutôt de décrire les stratégies mises en place par les locuteurs afin de les intégrer ou de les mettre en *corformité* (Humbley 1974 : 64) par rapport au système linguistique du dialecte tunisien.

Ainsi, après une brève présentation du corpus à partir duquel cette étude a été effectuée, nous allons aborder quelques phénomènes morphosyntaxiques relatifs à la catégorie des noms et à celle des verbes dans le dialecte tunisien. Il importe de préciser qu'il s'agit de catégories correspondant au résultat qu'ont donné les formes empruntées en dialecte tunisien et non des catégories des étymons de la langue prêteuse. Pour illustrer notre propos, nous proposons l'exemple (cité également dans Talmoudi 1986) du substantif *courage*, qui a donné lieu en dialecte tunisien à un substantif mais aussi à un paradigme verbal (comprenant des formes verbales et participiales) construit à partir de la base /kūrVğ/. La présentation des résultats obéit

© The Authors, published by EDP Sciences. This is an open access article distributed under the terms of the Creative Commons Attribution License 4.0 (https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/).

à la tradition grammaticale de l'arabe et non à celle du français, étant donné que nous traitons (entre autres) d'emprunts qui ont dépassé la première phase d'intégration. Seront ainsi explicités les processus qui font que ces emprunts ne sont plus considérés comme étant des éléments étrangers mais plutôt comme faisant partie du lexique de l'arabe dialectal, pouvant même apparaître dans le discours de locuteurs ayant peu ou pas de rudiments de français. Le présent article traite de deux types d'emprunt : ce que Poplack (2012) appelle les emprunts établis (*established borrowings*), et les emprunts occasionnels (*nonce borrowings*). L'importance de la typologie des emprunts réside dans le fait que bon nombre des exemples qui seront présentés attestent de la forme qu'ils ont dans la langue prêteuse. Nous reprenons, à cet effet, les critères qui caractérisent des emprunts tels qu'ils ont été synthétisés par Poplack et Sankoff (1985 : 146-147). Les auteurs mentionnent dans un premier temps « la fréquence d'usage » des emprunts, leur remplacement par « des synonymes de la langue » emprunteuse, leur « intégration morphophonologique et/ou syntaxique » et leur « acceptabilité », c'est-à-dire leur capacité à être reconnus comme tels de la part des locuteurs de la langue emprunteuse. Dans le cadre de la présente étude et pour des raisons méthodologiques qui seront explicitées dans la section suivante, nous avons retenu le troisième critère : celui de l'intégration morphophonologique et/ou syntaxique, présenté par Poplack et Sankoff (1985 : 147) comme suit : « Si un terme emprunté prend une forme phonologique typique de la langue réceptrice, acquiert les affixes morphologiques appropriés à cette langue et fonctionne dans les phrases comme un mot indigène de la même catégorie syntaxique, alors ce doit être un emprunt bien établi ». Les résultats de l'étude que nous avons menée ont montré que le critère phonétique ne suffit cependant pas pour ranger ces emprunts du côté des éléments étrangers, étant donné que, comme précisé plus haut, certains conservent leur forme phonétique initiale, et que, par ailleurs, ils manifestent d'autres marques (morphosyntaxiques pour la plupart) d'intégration dans le lexique du dialecte. Il peut, en effet, s'agir, dans ce cas de figure, d'emprunts établis dans le lexique de la langue emprunteuse, lesquels n'ont, toutefois, pas subi de modifications au niveau phonétique. Par ailleurs, on peut retrouver, chez un même locuteur, à la fois la forme originale (celle qui existe dans la langue prêteuse) et la forme adaptée au lexique de la langue emprunteuse (notamment au niveau phonétique). Humbley (1974 : 64) parle à cet effet de *correction d'emprunt*s ou de *reborrowing*, processus durant lequel « un élément déjà connu et même codifié est affublé d'une forme qui se rapproche davantage du modèle ». Par ailleurs, l'emprunt établi, tel qu'il a été présenté par Poplack et Sankoff (1985), peut ne pas correspondre, comme nous l'avons vu plus haut, à la même catégorie grammaticale que l'étymon auquel il se rattache. Ainsi, en adaptant le troisième critère présenté par Poplack et Sankoff à notre contexte d'étude, nous dirons qu'un emprunt est toute forme appartenant au lexique d'une langue B, ayant subi des modifications au niveau morphosyntaxique, lui permettant de s'assimiler au lexique d'une langue A et ce, avec ou sans adaptation totale ou partielle au niveau phonétique. Il est certes surprenant de voir qu'un mot puisse être assimilé au niveau morphologique sans pour autant l'être (du moins pas totalement) au niveau phonétique[1]. Nous considérons que les raisons qui sont à même d'expliquer ce phénomène sont d'ordre sociolinguistique et dépassent l'objectif de la présente étude.

2 Méthodologie

Dans le cadre de la présente contribution, nous avons fait le choix de travailler sur un corpus oral fermé. Il s'agit de la sitcom tunisienne *al-Ḥaǧǧāma(t)* "La coiffeuse", laquelle a été réalisée par Zied Litayem et produite par la chaîne nationale *al-Watania 1* qui l'a diffusée entre mai et juin 2017. Il s'agit d'une quinzaine d'épisodes d'une durée moyenne de quinze minutes. Les épisodes de la sitcom sont tous disponibles en accès libre via la chaîne YouTube *Watania Replay* de la chaîne télévisée. La sitcom étant produite en arabe tunisien, il a donc été nécessaire de translittérer tous les épisodes en alphabet latin, de les transcrire en alphabet phonétique et enfin de les traduire en français. Les exemples retenus pour cette étude ont été glosés[2], selon les règles de Leipzig, afin d'en faciliter la lecture. Par ailleurs, et en raison de l'absence d'une graphie standardisée pour l'arabe tunisien, certains exemples seront présentés en alphabet phonétique international pour ne pas alourdir le texte. La transcription phonétique correspond à la manière dont les exemples ont été prononcés par les personnages de la sitcom.

3 Résultats et discussion

Une précision s'impose avant de commencer à présenter les résultats de l'étude menée. S'il est vrai que les exemples retenus relèvent d'un état du dialecte à un moment précis : au début du XXIe siècle, il importe de rappeler qu'il s'agit des résultats de différentes phases d'intégration qui ont duré dans le temps, même s'il demeure difficile pour les historiens de la langue de définir la date exacte à laquelle un emprunt est entré dans le lexique, et de proposer une datation des différentes phases par lesquelles il est passé avant d'apparaître sous sa forme actuelle. Néanmoins, nous essayerons, dans la mesure du possible, de décrire les principes qui sous-tendent l'évolution de chaque forme présentée.

3.1 La catégorie des noms

Une première précision à apporter avant d'aborder les différents phénomènes liés à la catégorie des noms est celle de l'existence en arabe tunisien, mais également en arabe standard (et dans d'autres langues sémitiques telles que l'hébreu), de deux états du nom : l'état absolu et l'état construit (*status constructus*) ou d'annexion. En effet, placé en état d'annexion, un nom peut subir différentes modifications morphophonologiques. Nous verrons dans ce qui suit la pertinence de cette règle, appliquée à des lexies empruntées au français. Nous pouvons d'ores et déjà rapprocher le nom en état absolu du cas où le substantif apparaît seul, et le nom en état construit du cas des lexies complexes. Pour ce qui est du premier cas de figure, nous allons nous concentrer sur les phénomènes de détermination, et de construction du pluriel. Pour le deuxième cas, nous allons nous pencher sur les différentes structures permettant l'expression de la possession.

3.1.1 Expression de la détermination

Pour exprimer le trait défini d'un substantif, le dialecte tunisien recourt à l'article défini *əl-* ou à sa variante *l-*, lequel est préfixé au nom qu'il détermine. Cet article est invariable en nombre et en genre. Ainsi, la stratégie la plus fréquente dans notre corpus d'étude est d'adjoindre l'article défini du dialecte à la lexie empruntée. Nous proposons d'observer à titre d'exemple le syntagme nominal suivant : [l-pary:r] "la parure", litt. ART.DEF.-parure. Cet emprunt constitue dans le cadre de notre corpus la forme abrégée de *parure de lit*. Il renvoie à l'« [e]nsemble de linge de table (nappe et serviettes) ou de maison » (TLFi[3]). Toutefois, il est également polysémique en tunisien, désignant une « [g]arniture de bijoux assortis et composant un ensemble » (*idem*).

Notons, à cet effet, que l'article défini s'assimile à la consonne initiale du substantif qu'il détermine – s'il s'agit d'une consonne solaire[4] – résultant en la gémination de celle-ci. Cette règle phonétique s'applique également dans le cas des lexies empruntées aux langues étrangères comme le montre l'exemple suivant : [ət-tɛkst] "le texte", litt. ART.DEF.-texte (la consonne /t/ étant une consonne solaire). La lexie *texte* est utilisée (dans un énoncé épilinguistique) pour renvoyer au scénario de la sitcom. Toutefois, elle renvoie en Tunisie à toute « suite de signes linguistiques constituant un écrit ou une œuvre » (TLFi).

Par ailleurs, le trait indéfini est rendu par un morphème zéro en dialecte tunisien. Ainsi, les substantifs issus du français apparaissent seuls dans les deux exemples suivants.

t-abˑaṯ-li	**message**	t-ḥib	n-aˑmal-lik	**défrisage** ?
[tabʕaθli	mesa:ʒ]	[tħeb	naʕmɛllek	defriza:ʒ]
INACC.2.envoyer-DAT.1	message	INACC.2-aimer	INACC.1-faire-DAT.2	défrisage
"Tu m'envoies un message"		"Tu veux que je te fasse un défrisage ?"		

L'absence de l'article défini permet d'interpréter les substantifs *message* et *défrisage* (en fonction de complément d'objet direct ici) comme étant indéfinis. *Message* désigne dans ce contexte une « [c]ommunication de nature importante, généralement brève, transmettant à quelqu'un une information, un ordre » (TLFi), par le biais d'un support de télécommunication (employé dans le sens de l'anglicisme

SMS, d'usage fréquent en Tunisie également). Par ailleurs, il peut être utilisé pour désigner la pensée qu'une personne veut transmettre à autrui. La lexie *défrisage* renvoie exclusivement à la technique de lissage des cheveux.

Outre le recours aux stratégies de détermination propres aux ressources du dialecte tunisien, nous avons relevé des exemples de présence d'un déterminant français accompagnant la lexie empruntée. Les exemples en question seront divisés en trois sections, en fonction des phénomènes dont ils attestent.

3.1.1.1 Agglutination de l'article défini au singulier

Deux exemples manifestant une agglutination de l'article défini élidé (en raison de l'initiale vocalique du mot qu'il détermine) ont été relevés dans notre corpus d'étude. Il s'agit dans les deux cas du syntagme nominal *l'adresse*, qui apparaît sous deux formes différentes : [ladri:sa[5]] "adresse" et [landri:sa] "adresse" – la lexie *adresse* ayant conservé son sémantisme initial, à savoir l'« indication du domicile d'une personne écrite sur une lettre » (FEW, vol. III : 84). Notons pour ce qui est de la deuxième forme, la présence de la consonne nasale /n/, présente dans d'autres formes empruntées au français telles que [langa:r] "gare". L'hypothèse d'un emprunt à l'italien *indirizzo* est à écarter, étant donné (entre autres raisons) le changement phonologique important de la voyelle initiale du mot : /i/ < /a/. Une autre hypothèse[6] proposée, concernant l'ajout de la consonne /n/, est celle d'une contraction de l'article défini *la* et de l'article indéfini *une*. Nous pensons que cette hypothèse reste à vérifier étant donné que la détermination indéfinie est exprimée par un morphème zéro en dialecte tunisien (cf. 3.1.1.). Rares sont les attestations dans notre corpus d'étude d'un emprunt précédé de l'article indéfini français. Il semble donc peu probable (mais pas impossible) que les locuteurs aient emprunté le syntagme nominal *une adresse*. En outre, même si on admet la possibilité d'une contraction de l'article indéfini *une* et de la lexie *adresse* (dont le résultat aurait été *[unadri:sa]), suivie ensuite de la contraction de l'article défini *la* (donc *[lunadri:sa], la lexie étant à initiale vocalique, c'est la forme élidée de l'article qui sera utilisée), les changements phonologiques sont difficilement explicables et relèveraient de la spécultation en l'absence de formes intermédiaires attestées. Toujours est-il que les exemples relevés dans notre corpus ne manifestent pas un double marquage de la détermination, c'est-à-dire le recours, outre à l'article défini *l-*, au déterminant démonstratif. Ce phénomène reste donc à corroborer en impliquant à la fois différents contextes d'usage mais également différentes lexies à initiale vocalique afin de vérifier le caractère systématique du traitement de cette catégorie d'emprunts.

3.1.1.2 Utilisation de l'article défini à la place de l'indéfini

Nous avons relevé dans notre corpus d'étude différents exemples d'emploi de l'article défini au pluriel *les*, à la place de l'article indéfini *des*. Nous choisissons d'en présenter un.

ki	kunt	n-aˈmil	**les**	**exercice-s**
[ki	kɔnt	naʕmel	le	egzɛʁsis]
PART.=quand	PART.=COP.ACC.1	INACC.1-faire	ART.DEF.PL	exercice-PL

"Quand je faisais des exercices [...]"

Notons qu'*exercice* ici désigne le fait de s'excercer, de mettre en pratique. Il est d'un usage particulièrement fréquent en Tunisie dans les contextes scolaire et sportif. L'intérêt de cet exemple réside dans le fait qu'il nous renseigne, non pas sur le traitement de l'emprunt, puisqu'on se retrouve à la limite du phénomène de l'alternance des langues, mais sur le français parlé en Tunisie. En effet, l'article de Bel-Hadj Larbi (1998 : 32) souligne le remplacement systématique de l'article partitif *de* par l'article indéfini au pluriel *des*. Ce qui en ressort est en réalité un flottement au niveau du traitement de la catégorie des articles indéfinis. Une des raisons qui pourrait expliquer ce flottement est l'absence de la catégorie des articles indéfinis dans le système du dialecte tunisien.

3.1.1.3 La double détermination

Outre l'usage de l'article défini français *les*, lequel détermine la lexie empruntée, nous avons noté que certains locuteurs font précéder le syntagme nominal non seulement du déterminant démonstratif mais également de l'article défini *l-*, propre au dialecte.

b-illāhi	ma-t-nağğam-iš	t-aˁmal-li	(h)ak-il	**les**	**tresse-s**
[bellɛːhi	mɛtnaʒʒameʃ	taʕmɛlli	ɛkel	le	tʁɛs
PART.=avec-Dieu	NEG.-INACC.2-pouvoir-NEG.	INACC.2-faire-DAT.1	DET.DEM.-ART.DEF.	ART.DEF.PL	tresse-PL
kīma	illi	ˁand-ik	inti	f	šaˁr-ik ?
kiːma	elli	ʕandek	enti	f	ʃaʕrek]
PART.=comme	PRO.REL.	PART.=chez-PRO.ENC.2	PRO.PERS.2	PART.=dans	cheveu.PL-PRO.ENC.2

"S'il te plaît, tu peux me faire des tresses comme celles que tu as [litt. dans tes cheveux] ?"

Notons qu'en dialecte tunisien, le recours au déterminant démonstratif exige que le nom qu'il détermine soit défini. Toutefois, il semblerait que le syntagme nominal emprunté *les tresses* ait été interprété comme une seule unité, indéfinie, ce qui explique la présence de l'article défini *l-*, lequel est accolé au déterminant démonstratif distal *(h)āka* "celui-là". Par ailleurs, la lexie *tresse* renvoie ici à l'« [a]ssemblage résultant de l'entrelacement à plat de trois mèches de cheveux » (TLFi).

3.1.2 Construction du pluriel

Nous avons évoqué dans la section 3.1.1.3 la possibilité pour les locuteurs tunisiens d'emprunter une forme au pluriel, souvent précédée de l'article défini *les*. Nous présentons dans ce qui suit un autre exemple impliquant le recours à un déterminant français pour exprimer le pluriel.

ẖāṭir	ki	bdā-w	**les**	**ride-s**	y-aṭlˁ-u
[xaːtˁer	ki	bdɛːw	le	ʁid	jatˁlʕu]
PART.=parce que	PART.=quand	commencer.ACC.-6	ART.DEF.PL	ride-PL	INACC.6-monter-INACC.6

"[…] parce que quand les rides ont commencé à paraître […]"

Notons que là encore l'exemple se trouve à la limite de l'alternance des langues et les raisons du recours au déterminant français doivent être précisées. Nous pouvons d'ores et déjà souligner la fréquence d'usage des lexies concernées (*tresse* dans l'exemple précédent et *ride* dans celui-ci) beaucoup plus élevée au pluriel plutôt qu'au singulier.

Nous passons à présent à des stratégies de construction du pluriel des lexies empruntées, qui n'impliquent pas de déterminants français. La première stratégie n'apportant pas de modification morphologique à la forme empruntée, a été appelée *pluriel externe* ou *pluriel régulier*, étant donné que le processus demeure le même : la suffixation du morphème du pluriel *-āt*, propre au dialecte tunisien[7]. La deuxième stratégie entraînant un changement interne à la structure syllabique de la lexie, semblable à celui subi par les lexies du dialecte, a été appelée *pluriel interne* (ou *pluriel brisé* pour reprendre les termes de la tradition grammaticale arabe).

Il est essentiel ici de revenir sur le système de dérivation des mots en arabe dialectal, lequel est hérité de l'arabe standard. Pour ce faire, deux concepts doivent être présentés. Le premier concerne la racine qui peut être trilitère – c'est-à-dire composée de trois consonnes appelées radicales et notées respectivement /$R^1R^2R^3$/ ou /$C^1C^2C^3$/ – ou quadrilitère mais rarement bilitère ou quinqualitère. Le deuxième est celui de schème. Il s'agit d'une structure syllabique que la tradition grammaticale arabe a décidé de noter au moyen des trois consonnes suivantes : /f, /ˁ/ et /l/[8], qui correspondent à la racine du verbe équivalant au fr. *faire* : √FˁL, et qui s'articulent au moyen des voyelles inclues dans le schème. En effet, un schème peut avoir

différents types, en fonction du type des voyelles en question. Cette structure syllabique peut être augmentée au moyen d'autres consonnes : /ʾ/, /s/, /n/ et /t/ que nous aborderons au fur et à mesure de la présentation des exemples. Toujours est-il que la langue dispose d'une banque de schèmes qui expriment chacun une valeur particulière. Il existe deux catégories de schèmes : verbaux et nominaux. La dérivation consiste donc à associer une racine à un schème, en fonction de la catégorie grammaticale et du sens visés. Ainsi (et pour faire un parallèle avec le français), de même que, le suffixe *-iste*[9] permet (entre autres) de dériver des noms d'agents « [d]ésignant des spécialistes d'une technique, d'un domaine » (DMF), le schème *faʿʿāl* (correspondant au type /R^1vR^2R^2āR^3/ noté dans Marçais (1977 : 105-106)) permet de construire la même catégorie de noms en dialecte tunisien. Nous revenons aux schèmes verbaux dans la deuxième partie du présent travail.

3.1.2.1 Pluriel externe

Parmi les pluriels qui ne subissent pas de modifications morphonologiques, nous relevons la lexie *séchoir* devenue [seʃwara:t] "des sèche-cheveux", utilisée presqu'exclusivement pour renvoyer au sèche-cheveux. Ainsi, elle constitue une forme tronquée du groupe nominal *séchoir à cheveux*. Nous relevons également la lexie *fan* : anglicisme emprunté par l'intermédiaire du français. Le pluriel de celle-ci est [fanɛ:t] "des fans". Elle désigne un « admirateur fanatiquement enthousiaste » (TLFi).

La possibilité de la construction d'un pluriel externe s'explique par le fait que ces deux lexies sont à finale consonantique. Il n'y a donc pas de contraintes[10] liées à la suffixation du morphème du pluriel *-āt*. Toutefois, pour les lexies dont la finale est vocalique et pour éviter un hiatus, étant donné que le morphème du pluriel est également à initiale vocalique, le dialecte recourt à l'usage des glides[11]. En effet, si la lexie finit par la voyelle /i/, on rajoutera le glide [j].

- Ainsi, l'anglicisme *selfie*, emprunté par l'intermédiaire du français, a donné le pluriel : [sɛlfi**j**ɛ:t] "des selfies". Ce terme sert à renvoyer à la photographie que prend une personne d'elle-même par le biais de la caméra frontale de son appareil téléphonique ou smartphone.

En revanche, si la lexie finit par la voyelle /o/, la voyelle /u/ ou encore la voyelle /a/, on rajoutera le glide [w]. Notons les exemples suivants :

- La lexie *rouleau* a donné la forme [rulo**w**ɛ:t] "des rouleaux". Il importe de préciser que cette lexie désigne en dialecte tunisien tout « objet de forme cylindrique » (TLFi). Toutefois, dans le contexte de notre corpus, elle sert à désigner un bigoudi, terme attesté à son tour dans notre corpus.

- La lexie *stylo* est d'un emploi exclusif en dialecte tunisien pour désigner un « instrument à écrire composé d'un réservoir alimentant d'encre une pointe ou une plume » (FEW, vol. XII : 323). Elle a donné, au pluriel, la forme [stilu**w**ɛ:t] "des stylos".

- La lexie *agenda* a donné au pluriel la forme [aʒonda**w**ɛ:t] "des agendas". Elle sert par ailleurs à désigner le « livret sur lequel on note les choses qu'on se propose de faire » (FEW, vol. XXIV : 258). Dans le contexte de notre corpus, elle sert à désigner le carnet des rendez-vous.

3.1.2.2 Pluriel interne

Le corpus étudié atteste d'un certain nombre d'emprunts qui ont donné des pluriels internes, c'est-à-dire construits selon des schèmes nominaux propres au dialecte tunisien. En voici quelques exemples :

- La lexie *robe* a donné la forme au pluriel [rwəb] "des robes", construite à partir du schème *fʿəl* (correspondant au type CCvC). Notons que la forme du singulier [ru:ba] "une robe" a été assimilée aux noms trilitères dont la C^2 est un glide, et qui sont de type Cv:Ca, ce qui explique le choix de ce type. Observons le comportement de la lexie arabe [ku:ra] "un ballon" < [kwər] "des ballons".

- La lexie *car* (prononcée [ka:r] en dialecte tunisien) a donné la forme au pluriel [kira:n] "des bus", laquelle a été construite à partir du schème *fiʿāl* (correspondant au type CvCv:C). Comparons cette lexie avec la lexie

arabe [fa:r] "une souris" dont la forme du pluriel est [fira:n] "des souris". Cette lexie est traitée comme les noms trilitères dont la C^2 est un glide et qui sont de type Cv:C.

- La lexie *camion* (prononcée [kamju:n] en dialecte tunisien) a donné la forme au pluriel [kmɛ:jən] "des camions", laquelle a été construite à partir du schème *fʿāyil* (correspondant au type CCv:CvC). Cette lexie fonctionne comme les substantifs quadrilitères de type CCCv:C où v=[u:] (différents des cas où v=[u:] / [i:], Cohen 1975 : 170). En effet, la voyelle suivant la troisième consonne permet de savoir quel schème utiliser pour construire le pluriel. Prenons l'exemple de [sardu:k] "un coq" < [srɛ:dək] "des coqs".

3.1.3 Expression de la possession

Nous allons à présent nous intéresser dans un premier temps à la possession impliquant une seule lexie empruntée, et dans un deuxième temps à celle impliquant une lexie complexe. Commençons par un aperçu des deux stratégies d'expression de la possession en dialecte tunisien, qui convoquent deux types de construction. La première est de type synthétique et la deuxième, analytique. Ainsi, le locuteur peut, soit recourir à la suffixation des pronoms enclitiques exprimant le possesseur, accolés au substantif exprimant l'entité possédée ; soit utiliser la particule *mtāʿ* (prononcée [mtɛ:ʕ]) "de" déclinée, postposée au substantif exprimant l'entité possédée. La particule *mtāʿ* "de" est répertoriée dans Marçais (1977) qui parle à ce propos de particule d'annexion indirecte « d'un usage assez général (déjà attesté[e] au XIIe siècle au Maghreb, ainsi qu'en hispanique) » (1977 : 168). Il s'agit en réalité d'une lexie héritée de l'arabe standard, *matāʿ* "chose dont on bénéficie" qui a donné lieu à une particule à la suite d'un processus de grammaticalisation. Pour Poplack *et al*. (2015 : 180), les raisons qui expliqueraient le recours à cette particule (du moins pour ce qui est des emprunts faits au français) sont la longueur du mot, la nature de la possession (aliénable) et la finale vocalique du mot en question. Eksell Harning (1980) précise par ailleurs les contextes où l'usage de la structure analytique dans les différents dialectes arabes est « préféré ».

> "- <u>the noun has an attribute</u>
> - <u>there is more than one coordinated noun or modifier</u>
> - <u>the phrase contains one or several multiple annexations</u>
> - <u>the noun or the whole phrase should remain indefinite</u>
> - <u>the noun is a foreign word</u> (especially if the modifier is a personal suffix); in some cases, it may even be difficult to imagine the possibility of a synthetic construction.
> - <u>the noun ends with a vowel</u> other than the feminine -*a*" (Eksell Harning 1980 : 106-107).

Ainsi, il semblerait que les expressions impliquant des lexies empruntées aux langues étrangères ne peuvent se construire en dehors de la structure analytique de la possession. Nous allons voir dans la section suivante que non seulement les lexies étrangères peuvent participer à une construction synthétique exprimant la possession mais qu'elles peuvent, en outre, paraître dans des états construits exprimant la possesssion ou l'appartenance.

3.1.3.1 Structure synthétique

Le dépouillement de notre corpus d'étude nous a permis de relever différents exemples attestant de la possibilité d'exprimer la possession impliquant une lexie étrangère (laquelle exprime l'entité possédée), en accolant le suffixe du génitif. Nous en présentons quelques-uns :

- En effet, nous avons relevé un exemple exprimant pourtant une relation de possession inaliénable et impliquant une lexie empruntée. Il s'agit de *papa* qui a donné la forme [pappa:-t-u] < "son papa", litt. papa-INF-GEN.3M. Notons l'ajout d'un /t/ pour éviter un hiatus, étant donné que la lexie est à finale vocalique et que le suffixe du génitif de la P3 du masculin est vocalique également. Cet ajout est noté dans Cohen (1975 : 209) qui explique que : « [l]orsqu'un mot du schème CCa est en état d'annexion, il développe une finale *t* dont l'adjonction s'accompagne de la réalisation longue de la voyelle ».
- Le substantif *maquillage* apparaît sous deux formes dans notre corpus : la première est suffixée du pronom de la P1 au génitif (-*i*) : [makja:ʒ-i] "mon maquillage", litt. maquillage-GEN.1, et la deuxième est suffixée du pronom de la P2 au génitif également (-*ik*) : [makja:ʒ-ək] "ton maquillage", litt. maquillage-GEN.2. Notons

ici deux modifications au niveau phonétique, à savoir la chute de la voyelle [i] et l'allongement de la voyelle finale [a]. Toutefois, ces modifications ne sont pas le résultat de la suffixation des pronoms au génitif. En effet, dans son état absolu, la lexie est prononcée [makja:ʒ]. Par ailleurs, l'explication proposée par Poplack *et al*. (2015) est que, si la lexie est à finale consonantique, il est plus aisé de pouvoir recourir à la construction synthétique pour exprimer la possession au moyen des pronoms suffixes. Les auteurs de l'article ne parlent pas de la structure syllabique du mot. Toutefois, nous pensons qu'une première étape nécessaire rendant la construction synthétique possible est justement la restructuration syllabique. En effet, il semblerait que la réduction de la lexie en deux syllabes (étant donné qu'au-delà de deux syllabes, le dialecte privilégie la construction analytique) aurait permis la suffixation du pronom au génitif. Notons par ailleurs, que cette lexie apparaît dans un état d'annexion où elle joue le rôle de nom déterminé dans une structure [N N] : [makja:ʒ lefra:nsi:s] "Le maquillage des Français", litt. maquillage ART.DEF.-Français.PL.

- Le substantif *sac* apparaît également, suffixé du pronom de la P2 (-*ik*) : [sa:k-ək] "ton sac", litt. sac-GEN.2. Nous pensons que le nombre de syllabes, équivalant à une syllabe ici, a facilité la suffixation du pronom au génitif. Par ailleurs, l'allongement de la voyelle [a] intervient là encore à une première phase d'adoption de la lexie puisqu'elle est attestée à l'état absolu sous la forme [sa:k].

- De même, le substantif *style*, suffixé du pronom de la P2 (-*ek*), est attesté dans notre corpus : [sti:l-ək] "ton style", litt. style-GEN.2. Contrairement à la lexie *sac*, nous n'avons pas relevé d'attestations de la lexie *style* en état absolu dans notre corpus d'étude pour pouvoir comparer les deux formes et en déduire les potentielles modifications morphonologiques qui résultent de la suffixation du pronom au génitif. Toujours est-il que cettte lexie étant composée d'une seule syllabe, il semble plus aisé de pouvoir exprimer la possession au moyen de la structure synthétique.

Au niveau phonétique, notons que les exemples présentés dans cette section ne représentent pas de difficultés d'intégration particulières pour les locuteurs et locutrices du dialecte tunisien. En effet, les sons vocaliques et consonantiques qui y sont présents sont disponibles dans le système vocalique et consonantique du dialecte et ne subissent, de ce fait, pas de modifications (changement de degré d'aperture et de quantité pour ce qui est des voyelles, voisement et dévoisement pour ce qui est des consonnes).

Nous évoquons rapidement un deuxième exemple d'état d'annexion impliquant une lexie empruntée. Il s'agit de la lexie *discours*, composée de deux syllabes, qui apparaît dans l'exemple suivant : [disku:r ɛ:xer ħalqa] "Le discours du dernier épisode", litt. discours dernier épisode. Ainsi, nous pouvons voir que le déterminé étant pourtant une lexie empruntée, la construction à laquelle a eu recours le locuteur est la synthétique et non l'analytique. Rappelons à cet effet les résultats de l'étude qui a été menée par Sayahi (2015) qui postule que plus le déterminé est exprimé par une lexie appartenant au vocabulaire de l'arabe tunisien, plus il a de chances de se retrouver dans une construction synthétique. Nous venons de voir qu'un déterminé exprimé par une lexie étrangère peut également se retrouver à la tête d'une construction synthétique. Précisons toutefois que la lexie en question semble avoir subi deux modifications morphonologiques, attestant d'une première phase d'intégration. En effet, on est passé de la consonne uvulaire voisée [ʁ] à la consonne alvéolaire voisée [r] et de la voyelle brève [u] à la voyelle longue [u:].

3.1.3.2 Structure analytique

Par ailleurs, nous reprenons la distinction soulignée en introduction, à savoir emprunts établis *vs* emprunts occasionnels. En effet, il semblerait que plus l'emprunt est ancien, plus il a de chances d'être suffixé par un pronom clitique exprimant le génitif, et de se comporter comme n'importe quel autre mot du lexique du dialecte. Ainsi, s'il est à finale vocalique, celui-ci se verra rajouter un glide ou infixer un -*t*-, précédant le suffixe en question. Parallèlement, s'il est en état d'annexion, il subira différentes modifications phonétiques analogues à celles que subissent les mots issus de l'arabe standard (alternance vocalique, allongement de la voyelle finale, etc.). Ainsi, l'apparition de cette catégorie d'emprunts dans des constructions possessives analytiques répondrait en réalité à d'autres visées pragmatiques (insistance, extraction du possesseur, etc.). Alors que pour les emprunts qui sont faits à une période plus récente, nous précisons que les conclusions de Poplack *et al*. (2015) sont tout à fait d'actualité. En effet, nous avons pu voir à partir de notre corpus d'étude que si l'emprunt est à finale consonantique, celui-ci peut tout à fait

recevoir le suffixe du génitif, alors que s'il est à finale vocalique, il sera inséré dans une construction possessive analytique comme le montrent les exemples suivants :

- [l-ɛ̃stity mtɛ:ʕ-ək] "Ton institut", litt. ART.DEF.-institut PART.= POSS.GEN.2.
- [l-atəlje mtɛ:ʕ-i] "Mon atelier", litt. ART.DEF.-atelier PART.= POSS.GEN.1.

Les deux lexies *institut* et *atelier* étant à finale vocalique, les locuteurs ont opté pour la construction analytique moyennant la particule *mtāʿ* "de" déclinée. Nous n'avons pas relevé de contre-exemples à partir de notre corpus ; toutefois, il importe de préciser que cette contrainte pourrait été dépassée par les locuteurs étant donné l'existence, dans le système du dialecte, de diverses stratégies permettant d'éviter un hiatus. Nous reprenons à ce titre la distribution des pronoms suffixes du génitif de la P1 : « *-i* et *-yä* respectivement après consonne et après voyelle » (Cohen 1975 : 213). Pour ce qui est des autres personnes dont les suffixes sont à initiale consonantique, nous pensons que l'assimilation de la voyelle finale faciliterait une construction possessive synthétique.

Par ailleurs, une deuxième contrainte soulignée par Marçais (1977) intervient dans le cas où l'adjonction du suffixe du génitif affecterait la structure syllabique (ou morphonologique) du mot. Le locuteur préfèrerait dans ce cas-là une construction analytique. En atteste l'exemple suivant :

- [l-ɔ̃bala:ʒ mtɛ:ʕ-hɔm] "Leur emballage", litt. ART.DEF.-emballage PART.= POSS.GEN.6. Le nombre de syllabes que contient un mot intervient donc dans le choix de la construction possessive. En effet, de même que les lexies issues de l'arabe standard qui comprennent plus de deux syllabes, les lexies empruntées dont le nombre de syllabes est supérieur à deux se verront insérées dans une construction analytique, à la place de la construction synthétique.

Nous avons relevé dans notre corpus d'étude des exemples de cette construction, comprenant des lexies simples mais également des lexies complexes.

- Ainsi, le groupe nominal *carte de visite* donne en dialecte tunisien (du moins à l'oral) la forme *carte visite* dépourvue de la préposition *de*. Celle-ci désigne, de même qu'en français standard, un « [p]etit rectangle de carton imprimé portant le nom d'une personne, souvent son adresse, parfois sa profession et ses titres » (TLFi). Nous avons retrouvé plusieurs attestations de cette forme dans notre corpus d'étude, dont celle-ci : [l-kart vizi:t mtɛ:ʕ-i] "Ma carte de visite", litt. ART.DEF.-carte visite PART.= POSS.GEN.1. Par ailleurs, il semblerait que cette forme existe également à l'écrit. Nous l'avons retrouvée en effectuant une recherche via l'internet des sites de commerce proposant l'impression du support en question. Notons que les formes avec et sans la préposition *de* sont attestées.

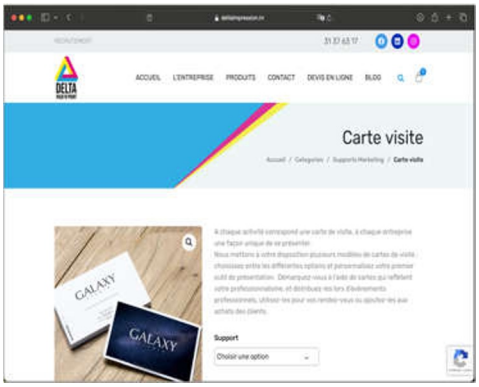

Figure 1. Source : https://www.deltaimpression.tn/produit/carte-visite/ consultée le 04/01/2024

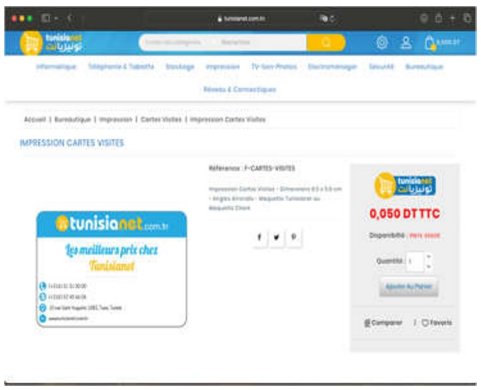

Figure 2. Source : https://www.tunisianet.com.tn/cartes-visites-tunisie/10040-impression-cartes-visites.html consultée le 04/01/2024

Nous avons relevé un exemple dans notre corpus d'étude où un locuteur emploie un syntagme nominal où et le déterminant (*ma*) et le nom (*tête*) sont issus du français, dans une phrase produite en arabe tunisien.

ʿarrit-ū-li	**ma**	**Tête**	rāhu
[ʕarritu:li	ma	tɛt	ra:hu]
dénuder-6.ACC.-DAT.1	DET.POSS.1F.SG	Tête	PART.=pour ta gouverne

"Et pour information, vous m'avez ruiné".

Notons toutefois que cette occurrence est à la limite de l'alternance des langues. En effet, elle dépasse le cadre de l'alternance lexicale (pour reprendre les termes de Laroussi 1996 ou du *single-word code-switches* tel qu'il a été théorisé par Poplack 2012). Myers-Scotton et Jake (2008) parlent à cet effet d'« îlot enchassé » de la langue française dans une phrase dont la langue de base ou langue matrice est l'arabe tunisien. Notons que nous n'avons relevé qu'un seul exemple manifestant un usage du déterminant possessif français dans notre corpus. Le recours au français dans cet exemple semble relever de visées pragmatiques ; provoquer un rire de connivence chez le téléspectateur qui aura relevé l'expression figée propre au dialecte tunisien, laquelle désigne le fait de se ruiner.

3.2 La catégorie des verbes

Si les exemples présentés dans la première partie de ce travail relèvent tous de la catégorie du nom dans la langue prêteuse et n'ont donc pas subi de changement de catégorie en passant dans le dialecte tunisien, il importe de préciser que les étymons des lexies qui seront présentées dans cette deuxième partie, consacrée à l'étude des verbes, sont en réalité issus de plusieurs catégories grammaticales dans la langue prêteuse et pas uniquement de celle des verbes. L'importance de la nature grammaticale de l'étymon réside dans le fait que son processus d'intégration dans le système verbal du dialecte tunisien ne sera pas le même. En effet, nous avons pu noter que différentes stratégies sous-tendent la construction de formes verbales à partir d'étymons français dans le dialecte tunisien. La première stratégie consiste à extraire un squelette consonantique : trois ou quatre consonnes en fonction de la structure syllabique de l'étymon en question, lequel constituera une racine qui sera associée à un schème verbal. La forme verbale obtenue se comportera ainsi de la même manière que n'importe quel autre verbe du système linguistique du dialecte et donnera lieu à un paradigme pouvant comporter des formes verbales, participiales, voire nominales dans certains cas. Nous verrons, à ce propos, que, pour ce qui est des racines issues d'étymons étrangers, certains schèmes plutôt que d'autres seront sélectionnés par les locuteurs. Il importe à ce titre de préciser qu'outre les schèmes des racines trilitères dont nous présentons les types (suivant la typologie de Marçais 1977 : 39, à laquelle nous avons apporté des modifications ; les exemples sont ceux proposés par l'auteur) :

- Les racines « saines » : ne comportant pas de glides parmi leurs trois radicales ; elles correspondent au schéma suivant : $C^1C^2C^3$.
- Les racines sourdes : dont les deux dernières radicales sont semblables : $C^1C^2C^2$
- Les racines assimilées : dont la première radicale est un glide : w/y C^2C^3
- Les racines concaves : dont la deuxième radicale est un glide : C^1C^2w/y C^3
- Les racines défectueuses : dont la troisième radicale n'est pas une consonne : C^1C^2V

et des racines quadrilitères de type $C^1C^2C^3C^4$, il existe des formes dérivées des racines trilitères que nous présentons brièvement ici.

- Forme II : Redoublement de la radicale médiale : ex. *ʿallam* "enseigner"
- Forme III : Insertion de la voyelle « a » entre la première et deuxième radicale : ex. *ḫaliṭ* "fréquenter"
- Forme V : Préfixation de l'élément formatif *t-*, à valeur de passif
  - 1. Construction sur le radical du thème fondamental : *tiǧraḥ* "se blesser"
  - 2. Construction sur le radical de la forme II : *tʿallam* "apprendre"
- Forme VI : Construction sur le radical de la forme III : *tḫaliṭ* "se fréquenter"
- Forme VII : Préfixation de l'élément formatif *n-* pour exprimer le réflexif-passif
- Forme VIII : Infixation de l'élément formatif *-t-* après la première consonne du radical : ex. *ǧtmaʿ* "se réunir".
- Forme IX : Insertion de la voyelle « a » entre la deuxième et troisième radicale : ex. *ḥmār* "rougir"

- Forme X : Préfixation de l'élément formatif *st-* : ex. *staẖbir* "s'informer"

Par ailleurs, la deuxième stratégie d'intégration des étymons étrangers consiste à conserver toute ou une partie de la structure syllabique de l'étymon d'origine. Skik (1980) parle, à cet effet, de *modèle* ou d'une base à laquelle viennent s'accoler des affixes servant à exprimer la personne, l'aspect ou encore la complétion. Nous avons choisi pour notre part de distinguer deux types de constructions : les constructions internes à la langue, c'est-à-dire qui respectent le système de dérivation basé sur l'articulation d'une racine et d'un schème verbal, et les constructions externes : celles où une base prédéfinie par la structure vocalique de l'étymon français intervient. Nous verrons que même dans le second cas de construction des formes verbales issues d'emprunts, la base en question est traitée par analogie à d'autres verbes existant dans le système linguistique du dialecte, et finit par s'associer à un schème verbal, en conservant sa structure vocalique initiale.

3.2.1 Construction interne

Le substantif *maquillage* que nous avons présenté dans la partie traitant de la catégorie des noms (cf. 3.1.3.1) a donné lieu à une forme verbale qui, en fonction du contexte (suivie ou non d'un pronom personnel suffixé au datif) rend compte ou du verbe transitif *maquiller* ou du verbe réfléchi *se maquiller*. Toujours est-il que les différentes attestations relevées dans notre corpus d'étude montrent la même stratégie d'assimilation du verbe. Nous parlons ici d'assimilation, étant donné que le résultat de la construction interne des formes verbales manifeste un degré plus élevé d'intégration. En effet, il s'agit de la première stratégie qui consiste à extraire un squelette consonantique : les consonnes [m] et [k], le glide [j] et la consonne [ʒ] ont ainsi été sélectionnées pour former la racine √MKYǦ, laquelle a été associée au schème des verbes quadrilitères de type $C^1aC^2C^3VC^4$ (cf. Talmoudi 1980 : 94). Nous avons relevé dans notre corpus les deux formes suivantes :

- La forme réfléchie : [t-makjeʒ] "Tu te maquilles", litt. INACC.2-maquiller / [mɛ-nmakjaʒ-eʃ] "je ne me maquille pas", litt. NEG.-INACC.1-maquiller-NEG. ;
- La forme transitive : [j-makjaʒ-li] "Il me maquille", litt. INACC.3M-maquiller-DAT.1

Notons que la fréquence d'usage de ce substantif et des formes qui en dérivent est due à la situation d'énonciation. En effet, rappelons qu'il s'agit d'un salon de coiffure. Le recours à des termes relevant de la toilette est donc tout à fait attendu. Par ailleurs, la stratégie adoptée est à même de souligner l'hypothèse de la prégnance de la transmission orale de l'emprunt, particulièrement dans ce contexte socio-professionnel.

En outre, nous avons relevé une forme verbale [faktart-u] "Je l'ai facturé", litt. facturer.ACC.1-PRO.ENC.3M, dont l'étymon n'est pas facile à relever. En effet, elle pourrait être issue du substantif *facture* ou bien du verbe *facturer*. Notons que ce verbe coexiste en arabe tunisien avec le substantif [fatu:ra] "facture" relevé dans notre corpus d'étude, issu cette fois-ci de l'italien *fattura* "facture", lequel est passé, par le biais du dialecte, à l'arabe standard. Toujours est-il que, de même que dans l'exemple précédent, les locuteurs ont procédé à l'extraction des quatre consonnes /f/, /k/, /t/, et /r/, construisant ainsi une racine quadrilitère √FKTR, associée également à un schème de type $C^1aC^2C^3VC^4$.

Outre la catégorie des noms, certaines formes verbales attestées dans notre corpus d'étude semblent être issues de verbes français. Ainsi, le verbe du premier groupe *plonger* a donné lieu à une forme verbale réfléchie : [təplanʒ-i:t] "Je me suis plongée", litt. : se plonger.ACC.-1. Notons dans un premier temps la présence de l'élément formatif *t-*, lequel sert à construire la forme V en dialecte tunisien (exprimant le passif des Formes I et II. Cf. 3.2). Cette forme est propre au dialecte tunisien comme le précise Stumme[12] (1896). Toutfois, il importe de souligner que cette forme a une valeur réflexive et non passive dans notre contexte d'étude. Nous pensons que cette forme verbale n'aurait pas pu être issue du substantif *plongeon*, étant donné qu'une des manières d'intégrer le substantif aurait été de dénasaliser la voyelle finale (de la même manière que la voyelle nasale de la syllabe [plɔ̃]), résultant dans le rajout d'une cinquième radicale /n/ à la racine du verbe : *√PLNǦN. L'absence de cette consonne, ainsi que la nature de la forme obtenue, seraient à même d'appuyer notre hypothèse. Notons par ailleurs une restriction au niveau de la valence

verbale. En effet, si le verbe *plonger* peut être monovalent ou bivalent en français, il importe de noter qu'en dialecte tunisien, il est uniquement monovalent, même s'il peut recevoir un complément circonstanciel comme l'atteste l'exemple relevé dans notre corpus. Ainsi, ce verbe est formé à partir de l'extraction des quatre consonnes /p/, /l/, /n/, et /ǧ/, formant la racine √PLNǦ, laquelle fonctionne comme les verbes quadrilitères de type $C^1C^2aC^3C4V$.

Il importe de noter, au terme de cette section, que même s'il y a eu extraction d'un squelette consonantique le verbe conserve la première voyelle de l'étymon français. En effet, cette voyelle est importante dans la mesure où elle sert à déterminer la forme qu'aura le verbe à l'inaccompli, compte tenu de la loi de « similitude vocalique » (pour reprendre les termes de Baccouche (1974 : 169-170)), propre au dialecte[13].

3.2.2 Construction externe

À présent, nous allons présenter une autre stratégie consistant à conserver la base du verbe français. En effet, les exemples recueillis dans notre corpus d'étude nous ont permis de constater que la première phase d'intégration des verbes empruntés consiste à extraire la base du verbe en question, en supprimant le morphème de l'infinitif : *-er* (pour les verbes du premier groupe) et *-ir* (pour les verbes du troisième groupe). Nous n'avons pas relevé de verbes du deuxième groupe dans notre corpus. Ainsi, une fois la base verbale obtenue, celle-ci pourra accueillir les affixes marquant l'aspect et la personne, lesquels y seront accolés :

- Le verbe du premier groupe *proposer* a donné lieu à une forme verbale transitive (conjuguée à l'accompli avec la troisième personne du singulier au masculin et employée dans le sens de « [p]résenter quelque chose à l'examen de quelqu'un » (TLFi)) : [prɔpɔza] "Il a proposé", : litt. proposer.ACC.3M.

- La lexie composée *petit-déjeuner* (à la fois substantif et verbe du premier groupe en français ; par conversion) a donné une forme verbale en dialecte tunisien (conjuguée à l'inaccompli avec la troisième personne du pluriel). Nous avons relevé l'exemple [j-pəti-deʒœni-w] "Ils petit-déjeunent", litt. INACC.6-petit-déjeuner-6, employé dans le sens de prendre le premier repas de la journée, le petit-déjeuner.

- Le verbe du troisième groupe *couvrir* a donné lieu à une forme verbale transitive indirecte (conjuguée à l'inaccompli avec la deuxième personne du singulier, suivie de la particule *ʿlā* "sur" déclinée) : [t-kuvri] "Tu couvres", litt. : INACC.2-couvrir. Celle-ci est utilisée dans le sens figuré de « servir de protection à quelqu'un, le garantir contre quelque chose » (TLFi).

Notons que ces verbes fonctionnent comme les racines défectueuses, c'est-à-dire celles dont la C^3 est une voyelle ou un glide (/j/ ou /w/).

Il existe une autre stratégie qui est intéressante à évoquer ici dans la mesure où elle constitue une première phase d'intégration des emprunts au sein du système linguistique. Ceci est d'autant plus vrai pour les formes verbales qui sont issues de substantifs français. En effet, il semblerait qu'une première étape vers l'assimilation de l'emprunt de nature substantivale consisterait à l'utiliser dans une construction du type [*Faire* N]. Nous pensons que la fréquence d'usage de la construction en question conduit à l'activation de la première stratégie évoquée plus haut, à savoir, l'extraction d'un squelette consonantique pour pouvoir construire un paradigme verbal. Notons que les deux stratégies – si elles peuvent, en effet, nous renseigner sur deux étapes différentes de l'intégration des emprunts, étapes survenues sur le temps long – peuvent, toutefois, coexister en synchronie. Ainsi, toujours à partir de notre corpus d'étude, de même que nous avons pu relever différentes formes verbales conjuguées de la racine √MKYǦ issue du substantif *maquillage*, nous avons également relevé la construction : *Faire ∅ maquillage*.

qulit	n-aˈmil	**maquillage**	**simple**
[qɔlet	naʕmel	makija:ʒ	sɛ̃pəl]
dire.ACC.1	INACC.1-faire	maquillage	ADJ.

"Je me suis dit que j'allais faire un maquillage simple".

n-ḥibb	n-aʿmil	**maquillage**	ḫfīf
[nħebb	naʕmel	makija:ʒ	xfi:f]
INACC.1-aimer	INACC.1-faire	maquillage	ADJ.=léger

"Je veux faire un maquillage léger".

Ces deux exemples montrent que le recours à ce type de construction en synchronie peut également se faire pour d'autres raisons, à savoir l'ajout d'un adjectif épithète (*simple* – emprunté à son tour au français – dans le 1er exemple et *ḫfīf* "léger" dans le 2e) qualifiant le substantif, ajout qui devrait se faire sous une forme adverbiale (qui n'est pas sans poser de problèmes) en cas de recours au verbe issu du substantif en question. Nous avons relevé un autre exemple impliquant cette construction.

haḏ-ā-ya	**boutique**	ʿāmil	**solde**	muš	**normal**
[hɛðɛ:ja	buti:k	ʕa:mel	sɔld	mɔʃ	nɔrma:l]
PRO.DEM.-PRO.ENC.3M-PROXIMAL	boutique	faire.PARTICIPE ACTIF.M.SG	Solde	NEG.	ADJ.

"C'est une boutique qui fait des réductions incroyables".

Nous pensons qu'il s'agit d'un changement en cours qui pourra résulter en une forme verbale à partir de la racine *√SLD. Toutefois, nous n'avons, pour l'heure, pas relevé d'attestations de cette forme. Par ailleurs, cet exemple nous permet de relever un phénomène que nous n'avons pas eu l'occasion d'aborder dans le cadre du présent travail et qui concerne la catégorie des noms, à savoir le changement de genre que peut subir une lexie en passant dans le lexique du dialecte tunisien. En effet, l'accord en genre du pronom démonstratif et du participe actif montre que le substantif *boutique* est traité comme étant un substantif masculin et non féminin en dialecte tunisien. D'autres exemples sont présents dans notre corpus d'étude attestant d'un changement de genre du féminin vers le masculin et inversement, mais aussi un flottement pour certaines lexies qui apparaissent tantôt au masculin, tantôt au féminin. Différentes raisons, parmi lesquelles le genre de la lexie équivalente dans la langue emprunteuse, expliquent ce changement. Par ailleurs, le substantif *solde* désigne (dans ce contexte) les réductions de prix proposées par les commerçants mais peut également renvoyer à la somme d'argent dont dispose une personne. Les différents processus de changement sémantique ne faisant pas l'objet de cette étude, nous nous sommes contentée de commenter les différentes acceptions d'une lexie ayant intégré le vocabulaire du dialecte quand cela a semblé nécessaire. Un exposé plus systématique de ces processus reste à faire. Nous renvoyons notre lecteur à l'article de Azizi (2021) qui traite de l'extension et de la restriction sémantique.

4 Conclusion

Au terme de cette étude, qui, en raison des choix de présentation qui ont été opérés, est loin d'être exhaustive, il importe de souligner, dans un premier temps, les limites du corpus choisi. En effet, il s'agit avant tout d'une œuvre de fiction et non de productions spontanées de locuteurs tunisiens – fiction qui, d'autant plus, est relative au domaine de la comédie. Certains traits (soulignant un écart par rapport à la norme du français standard) ont certainement été exagérés pour susciter le rire des téléspectateurs. En outre, et comme toute autre production cinématographique, il s'agit d'un écrit oralisé et non d'un oral spontané. Toutefois, les phénomènes traités ont par ailleurs été recueillis dans des études traitant de la grammaire du dialecte tunisien, lesquelles s'appuyaient tant sur des corpus écrits que sur des corpus oraux spontanés. Le corpus choisi n'est certes pas représentatif du parler de tous les locuteurs tunisiens ; néanmoins, les exemples présentés sont tous attestés dans le discours des locuteurs bi- ou plurilingues. Ainsi, la nature mais aussi la taille du corpus choisi sont autant de contraintes méthodologiques qu'il serait indispensable de surmonter dans l'optique d'une étude systématique des stratégies d'intégration des emprunts au français dans le dialecte tunisien.

Les exemples présentés dans le cadre de cette étude montrent que, s'agissant des emprunts au français dans le dialecte tunisien, les différents niveaux d'intégration des emprunts (particulièrement les niveaux phonétique et morphosyntaxique) ne sont pas hiérarchisés. En effet, nous avons pu voir que l'intégration

d'une lexie au niveau phonétique n'est pas une condition *sine qua non* de son intégration au niveau morphosyntaxique. Ce constat nous amène à nous interroger sur le statut de ces formes empruntées. À ce propos, deux hypothèses peuvent être explorées. Les phones étrangers qui n'ont subi aucune modification lors de leur passage dans la langue emprunteuse pourraient constituer à leur tour des emprunts. Une étude sur la fréquence d'usage de ces emprunts phonétiques reste évidemment à faire. Par ailleurs, l'usage de ces formes non intégrées au niveau phonétique pourrait ranger les exemples présentés du côté d'un autre phénomène de contact entre les langues : celui de « [l]'alternance de deux langues au sein d'un même discours, phrase ou syntagme » (pour reprendre la définition de Poplack 1980 : 583) et non celui de l'emprunt.

Références bibliographiques

Azizi, M. (2021). L'emprunt linguistique du tunisien au français, un phénomène à effacement sémantique. In Papahagi, C. (coor.). *Disparitions, effacements, oublis dans les langues romanes*. Presa Universitară Clujeană, 303-313.

Baccouche, T. (1974). Esquisse d'une étude comparative des schèmes des verbes en arabe classique et en arabe tunisien. *Les Cahiers de Tunisie*, Tome XXII, 87-88, 167-176.

Baccouche, T. (1994). *L'emprunt en arabe moderne*. Carthage : Beït Al-Hikma.

Bel-Hadj Larbi, L. (1998). Le français parlé par les intellectuels tunisiens bilingues : une étude morphosyntaxique. In Queffélec, A. (éd.). *Alternances codiques et français parlé en Afrique*. Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence, 31-37.

Cohen, D. (1975). *Le parler arabe des juifs de Tunis*. Tome II : Étude linguistique. Paris : Mouton.

Confiant, R. (2007). *Dictionnaire créole martiniquais-français*. *Vol. 2*. Matoury : Ibis rouge éditions.

DMF = *Dictionnaire du Moyen Français*. Version en ligne : ATILF-CNRS et Université de Lorraine : http://zeus.atilf.fr/dmf/.

Eksell Harning, K. (1980). *The Analytic Genitive in Modern Arabic Dialects*. Göteborg : Acta Universitatis Gothoburgensis.

FEW = Wartburg, Walter von (1922-2002). *Französisches Etymologisches Wörterbuch*. Version en ligne : ATILF-CNRS et Université de Lorraine : https://lecteur-few.atilf.fr/index.php/.

Humbley, J. (1974). Vers une typologie de l'emprunt linguistique. *Cahiers de Lexicographie*, 24, 46-70.

Kahane, H. ; Kahane, R. ; Tietze, A. (1958). *The lingua franca in the Levant. Turkish nautical terms of Italian and Greek origin*. Édité par Pietrangeli. A., Urbana : University of Illinois Press.

Laroussi, F. (1996). Le français en Tunisie aujourd'hui. In De Robillard, D. ; Beniamino, M. (éds). *Le français dans l'espace* francophone . Paris : Honoré Champion, 705-721.

Marçais, P. (1977). *Esquisse grammaticale de l'arabe maghrébin*. Paris : La librairie d'Amérique et d'Orient Adrien Maisonneuve.

Myers-Scotton, C. ; L. Jake, J. (2008). A universal model of code-switching and bilingual language processing and production. In Bullock, Barbara E. ; Toribio, A. J. (éds). *The Cambridge Handbook of Linguistic Code-switching*, Cambridge : Cambridge University Press. 336-357.

Naffati, H. ; Queffélec, A. (2004). *Le français en Tunisie*. Nice : Institut de Linguistique française – CNRS.

Ouerhani, B. (2006). La morphologie verbale du dialectal tunisien : repères méthodologiques pour un traitement systématique. In Mejri, S. (dir.). *L'Arabe dialectal : enquêtes, descriptions, interprétations* (Actes de l'AIDA 6) [Association Internationale de Dialectologie Arabe]. Travaux offerts au Professeur Taïeb Baccouche. Tunis : CERES, 333-345.

Poplack, Sh. ; Sankoff, D. (1985). Le trajet linguistique et social des emprunts. *Revue Québécoise de Linguistique*, 14 (1), 142-186.

Poplack, Sh. ; Sayahi, L. ; Mourad, N. ; Dion, N. (2015). An exception to the rule? Lone French nouns in Tunisian Arabic. *University of Pennsylvania Working Papers in Linguistics*, 21, 2 : *Selected Papers from New Ways of Analyzing Variation 43*, s.p.

Poplack, Sh. (1980). 'Sometimes I'll start a sentence in Spanish *y termino en español*': Toward a Typology of Code-Switching. *Linguistics*, 18, 581-618.

Poplack, Sh. (2012). What does the Nonce Borrowing Hypothesis hypothesize?. *Bilingualism: Language and Cognition*, *15 (3)*, 644-648.

Sayahi, L. (2015). Expression of Attributive Possession in Tunisian Arabic: The Role of Language Contact. In Butts, A. M. (éd.), *Semitic Languages in Contact*. Leiden-Boston : Brill, 333-347.

Skik, H. (1976). Le passage d'une langue à l'autre chez des cadres tunisiens bilingues. *Revue Tunisienne de Sciences Sociales*, 45. Tunis : CERES, 140-165.

Skik, H. (1980). L'usage du français en milieu professionnel. Cas des ouvriers d'une entreprise industrielle moderne. *Revue Tunisienne de Sciences Sociales*, 17, Tunis : CERES, 115- 137.

Stevens, P. B. (1983). Ambivalence, modernisation and language attitudes: French and Arabic in Tunisia. *Journal of Multilingual and Multicultural Development*, n°4, 2-3, 101-114.

Talmoudi, F. (1980). *The Arabic Dialect of Sūsa (Tunisia).* Sweden : Acta Universitatis Gothoburgensis.

Talmoudi, F. (1986). *A Morphosemantic Study of Romance Verbs in the Arabic Dialects of Tunis, Sūsa and Sfax*, *Part I: Derived themes II, III, V, VI and X.* Sweden : Acta Universitatis Gothoburgensis.

Teyssier, P. (1973). Le vocabulaire d'origine espagnole dans l'industrie tunisienne de la Chechia. In Epalza, M. de ; Petit, R. (éd.). *Recueil d'études sur les Morisques andalous en Tunisie*. Madrid : Direction générale des relations culturelles, 308-316.

Thibault, A. (2011). Un code hybride français/anglais ? Le chiac acadien dans une chanson du groupe Radio Radio. *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, *121 (1)*, 39-65.

TLFi = *Le Trésor de la Langue Française informatisé*. Version en ligne : ATILF-CNRS et Université de Lorraine : http://atilf.atilf.fr.

Zlitni, M. (2006). Plurilinguisme et contacts de langues entre Italiens et Tunisiens : quelques aspects linguistiques des échanges entre les deux principales communautés de la Tunisie coloniale. In Banfi, E. ; Iannàccaro, G. *Lo spazio linguistico italiano e le "lingue esotiche". Rapporti e reciproci influssi*. Atti del XXXIX congresso internazionale di studi della società di linguistica italiana, Milan, 22-24 septembre 2005. Rome : Bulzoni, 349-369.

---

[1] Nous remercions le professeur André Thibault d'avoir attiré notre attention sur la présence de ce phénomène en chiac acadien et plus précisément dans les éléments anglais présents dans les productions des locuteurs de ce code mixte. Des exemples de la non-intégration phonétique des lexies anglaises ont été analysés dans Thibault (2011).

[2] Ci-joint un tableau des abréviations :

ACC	accompli	INDEF	indéfini
ADJ	adjectif	INF	infixe
ART	article	M	masculin
COP	copule	NEG	négation
DAT	Datif	PART	particule
DEF	défini	PERS	personnel
DEM	démonstratif	PL	pluriel
DET	déterminant	POSS	possession
ENC	enclitique	PRO	pronom
F	féminin	REL	relatif
GEN	génitif	SG	singulier
INACC	inaccompli		

[3] Le présent article ne traite pas des changements sémantiques. Toutefois, nous avons fait le choix de commenter brièvement le sémantisme des mots empruntés au français en précisant la ou les acceptions qu'ils peuvent avoir en Tunisie, à commencer par celle mobilisée dans le corpus d'étude. Ce ou ces sens sont souvent attestés également en français de France, ce qui explique le recours aux définitions proposées dans le TLFi. Les précisions apportées servent à souligner la sélection de certains sèmes aux dépens d'autres, demeurés inconnus en Tunisie.

[4] Le dialecte tunisien (tout comme l'arabe standard) distingue les consonnes lunaires des consonnes solaires qui sont au nombre de quatorze, à savoir, /t/, /ṯ/, /d/, /ḏ/, /r/, /z/, /s/, /š/, /ṣ/, /ḍ/, /ṭ/, /ẓ/, /l/ et /n/.

[5] Notons le marquage du genre de la lexie empruntée *adresse* par l'adjonction du morphème du féminin *-a*, propre au dialecte tunisien : traitement systématique des emprunts de genre féminin. Nous avons fait le choix de ne pas traiter du marquage du genre dans le cadre de cette étude mais nous en dirons quelques mots à la fin de la section 3.2.2.

[6] Lors d'un colloque international organisé par l'Institut Supérieur des Sciences Humaines de Médenine (Université de Gabès, Tunisie), intitulé *Frontières, marges et périphéries en langue, littérature et art*, qui s'est tenu sur l'île de Djerba du 30 octobre au 1er novembre 2023, nous avons pris connaissance de cette explication donnée par Faouzi Nasri dans le cadre d'une communciation orale.

[7] Notons qu'il s'agit en arabe standard du morphème du pluriel féminin, le morphème du pluriel masculin étant *-īn*. Toutefois, en dialecte tunisien, l'usage de ce morphème (*-āt*) a été étendu aux mots masculins également. Le morphème *-īn* est utilisé exclusivement avec les formes participiales.

[8] Ce système de notation de la racine-type existe également dans la tradition grammaticale hébraïque : cf. √QTL.

[9] Ce suffixe est par ailleurs productif en français parlé en Tunisie. Cf. l'exemple (d'usage très fréquent en Tunisie) de *taxiste* pour désigner un "chauffeur de taxi", attesté dans Naffati et Queffélec (2004 : 109).

[10] On notera toutefois un changement phonologique : le morphème du pluriel *-āt* prononcé [ɛ:t] devient < [a:t] au contact de la consonne alvéolaire voisée /r/.

[11] Cette modification a été relevée également par Stumme (1896 : 77) : « 2) An zahlreiche (maskulinische) Fremdwörter (siehe namentlich die unqualifizierbaren Nominalformen, § 81), und zwar oft auch dann, wenn das Fremdwort sich äusserlich als in arabischer Nominalform auffassen liesse (vgl. die Plurale bābūrât von bābûr *Dampfer* und wiederum zwâmes von zāmüs *Büffel*). – NB. Fremdwörter, die auf (nichtfeminines) -a oder auf u auslauten, erhalten zwischen diesen (dann meist langen) Vokalen und dem -ât noch ein w; solche auf -i aber ein j ». Toutefois, il importe de préciser que l'allongement de la dernière voyelle de la lexie n'est pas attesté dans tous les exemples repérés dans notre corpus.

[12] Stumme (1896 : 32) : « Eine sehr beliebte Form des Tunisischen, die aber im klassischen nicht vorkommt, ist diejenige, die wir die T-Form nennen wollen. Die Bedeutung dieser Form ist die des Passivs der I., und sie kommt mithin bei fast allen Verben vor, deren I Form transitiv ist. ».

[13] En arabe standard, la dérivation de l'inaccompli obéit à la loi d'alternance vocalique.